

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AB FACADES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>1 RUE DE LA FORGE</u>		13300 SALON DE PROVENCE	
Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>7 5 2 2 0 7 0 7 6 0 0 0 4 9</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>13 11 22 02 24</u>	
		N-1 <u>13 11 22 02 23</u>	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL
Le représentant légal

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quaden

Désignation de l'entreprise : SARL AB FACADES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1.000.000.....)	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	78 127	74 836
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	637 493	603 290
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 815 620	1 778 127
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		693 691
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	273 768	634 364
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	251 007	359 996
	Dettes fiscales et sociales	DY	102 847	82 955
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 818	7 534
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	633 441	1 778 539
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 449 060	3 556 666
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	633 441	1 778 539
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRE ORDINAIRE	1 000.0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

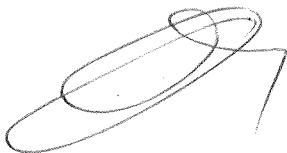
Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	85
Total	85

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 867
Total	7 867



AB FACADES

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 000 euros

Siège social : 1 rue de la Forge

Parc d'activités des Roquassiers

13300 SALON DE PROVENCE

RCS SALON DE PROVENCE 752 207 076

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 637 492,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	637 492,94 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute	
Un prélèvement sur le compte « autres réserves »	62 507,06 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	700 000,00 euros
---	------------------

A titre de dividendes aux associés	700 000,00 euros
Soit 700,00 euros par part	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 7 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 693 000,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 27 juin 2025.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 1 000 000,00 euros, soit 1 000,00 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 000,00 euros dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 999 000,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 700 000,00 euros, soit 700,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 700,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 699 300,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2023 : 600 000 euros, soit 600 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 600 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 599 400 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long trailing line, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.